



MONTMORENCY

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE
Service Juridique

ARRETE DU MAIRE N° 56.2026

PORTANT DESIGNATION DE MONSIEUR ERIC SAURAY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE
DES JUMELAGES

Le Maire de la commune de Montmorency, Monsieur Maxime THORY,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-25,

VU les statuts du Comité des Jumelages de la ville de Montmorency,

CONSIDERANT que selon l'article 10 de ces statuts, il convient de désigner deux conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'Administration du Comité des Jumelages,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Eric SAURAY, 3^{ème} adjoint, est désigné pour siéger au Conseil d'Administration du Comité des Jumelages pour la durée de son mandat.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le registre des arrêtés et notifié à l'intéressée.

Un exemplaire de cet arrêté sera adressé aux :

- Sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles
- Comité des Jumelages.

Transmis en S/Pref. le	: 15 AVR. 2026
Publié le	: 16 AVR. 2026
Affiché le	:
Notifié le	:

Fait à Montmorency, le 14 avril 2026

Certifié exécutoire par le Maire,
Montmorency, le



Pour le maire
et par
délégation,
Le D.G.A.S.

Maxime THORY
Maire de Montmorency

